

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

R3 Rot Stricker ad us. vet., poudre pour bovins.

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

1 sachet de 76 g contient :

Substances actives:

Sulfadimidine sodique 7,6 g

Sulfaguanidine 7,6 g

Nitrate de bismuth lourd et basique 3,8 g

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre gris foncé pour la préparation d'une solution orale.

4. INFORMATIONS CLINIQUES

4.1 Espèces cibles

Vaches, bovins et veaux.

4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Diarrhée infectieuse chez les vaches, les bovins et les veaux.

4.3 Contre-indications

Aucune.

4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

4.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Sans objet.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Sans objet.

4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)

Aucun.

4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Peut être utilisé au cours de la gestation et de lactation.

4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Pas de données disponibles.

4.9 Posologie et voie d'administration

Dissoudre la poudre dans du liquide et administrer à l'animal.

Bœufs et vaches un sachet par jour pendant trois jours

Veaux la moitié de la dose indiquée ci-dessus: 1/2 sachet par jour.

4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Sans objet.

4.11 Temps d'attente

Tissus comestibles : 4 jours.

Lait : 3 jours.

5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES

Groupe pharmacothérapeutique: Agents antidiarrhéiques : sulfamides, combinaisons

Code ATCvet: QA07AB20

Ces deux sulfamides ont une action bactériostatique contre de nombreuses bactéries gram positif et gram négatif.

Le nitrate de bismuth inhibe les sécrétions et exerce un effet astringent sur la muqueuse intestinale ; de plus, il empêche le passage des bactéries dans le sang.

Le silicate d'aluminium et le charbon actif sont de bonnes substances adsorbantes, et servent à adsorber les toxines

5.1 Propriétés pharmacodynamiques

Etant donné les résistances connues avec les sulfamides, on peut s'attendre à rencontrer également des résistances.

5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques

La sulfaguanidine est un agent chimique d'action locale qui est peu résorbé. Elle est utilisée pour combattre les diarrhées d'origine bactérienne. Par contre, la sulfadimidine (sous forme de sel de sodium dans R3 ROT Stricker ad us. vet.), dont le spectre d'action est similaire, est résorbée.

5.3 Propriétés environnementales

Pas de données disponibles.

6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

6.1 Liste des excipients

Charbon actif

Silicate d'aluminium

6.2 Incompatibilités majeures

Aucune connue.

6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente: 36 mois.

6.4 Précautions particulières de conservation

Conserver à température ambiante (entre 15°C et 25°C).

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

6.5 Nature et composition du conditionnement primaire

Boîte contenant trois sacs en papier plastifié de 76 g.

6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Biokema SA

Chemin de la Chatanerie 2

1023 Crissier

021 633 31 31

021 633 31 00

hotline@biokema.ch

8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Swissmedic 25'686 020 3 sachets de 76 g.

Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire.

9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

Date de première autorisation: 06.10.1959

Date du dernier renouvellement: 27.03.2019

10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE

10.06.2020

INTERDICTION DE VENTE, DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION

Sans objet.